



BASSINS

Préavis n° 04/17

**Préavis municipal relatif aux comptes communaux
concernant l'exercice 2016**

Bassins, le 29 mai 2017



BASSINS

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En exécution des dispositions légales, nous vous soumettons les comptes de la Commune de Bassins pour l'année 2016.

Il présente un résultat équilibré (excédent de revenus de CHF 7'422.90) soit un résultat proche de celui prévu dans le budget de l'année 2016 (CHF 2'254).

I. Préambule

L'année 2016 a été marquée par une mise en évidence des efforts réalisés tout au long des dernières années en termes d'investissements qui se sont traduits par une nécessité de suivre avec attention les flux de liquidités de la commune.

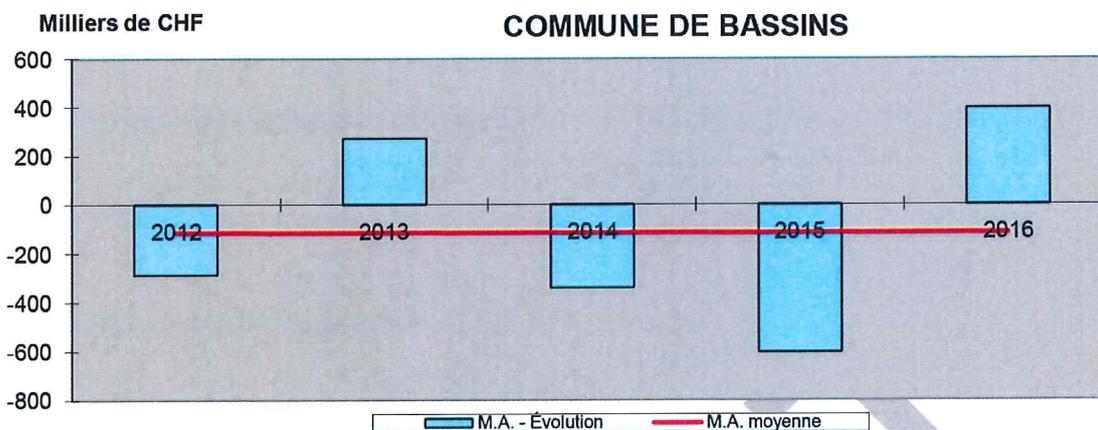
En effet, si Bassins peut être fière, grâce au corps exécutif et législatif, d'avoir l'ensemble des infrastructures nécessaires pour offrir une bonne qualité de vie à ses habitants, il convient de relever que du point de vue financier différents facteurs mettent la commune sous pression.

En effet, des facteurs endogènes mais également exogènes cumulés à un plafond d'endettement atteint et des dépenses supérieures ne pouvant être couvertes par l'emprunt ont eu un effet contraignant sur les liquidités communales ce qui a engendré une difficulté à honorer dans les délais impartis certaines de nos créances. Le décalage de rentrée des impôts, des acomptes de factures cantonales surévalués par rapport à la capacité financière de la commune ainsi qu'une marge d'autofinancement¹ insuffisante ont mis la commune dans une mauvaise posture.

La préfecture ayant été alertée par le canton suite aux défauts de paiement des acomptes cantonaux 2015, la Municipalité a précisé à ces derniers les mesures prévues dans le cadre du budget 2016 tout en présentant en août des mesures complémentaires.

Pour mémoire puisque présentées en détails avec le préavis du budget 2017, les mesures qui ont pu être appliquées dès août 2016 avec un effet partiel sont :

- Suivi des coûts dans l'ensemble des dicastères (non dépenses, suppressions postes de travail, réductions salaires/temps de travail, revue prestations) ;
- Gèle des nouveaux investissements ;
- Mise à jour des règlements des rubriques dites « fermées » (Déchetterie et Eau Sous Pression) ;
- Suspension temporaire des remboursements des emprunts ;
- Correction de la péréquation par le compte de régulation.



¹ La marge d'autofinancement est constituée par l'excédent de recettes courantes sur les dépenses courantes. Elle correspond à la notion de cash-flow d'exploitation. La marge d'autofinancement sert à financer les investissements et/ou à rembourser les dettes.



II. Vue générale des comptes de fonctionnement

Les comptes 2016 se soldent sur un résultat équilibré de CHF 7'423. La situation par rapport au budget 2016 et aux comptes de l'exercice 2015 se présente comme suit :

<i>Compte de fonctionnement</i>	Budget 2017 CHF	Comptes 2016 CHF	Budget 2016 CHF	Comptes 2015 CHF
Total des charges	-6'056'696	-6'190'957	-5'893'741	-7'334'978
Total des revenus	6'057'167	6'198'380	5'895'995	6'972'405
Excédent de charges				-362'573
Excédent de revenus	471	7'423	2'254	

Les charges s'élèvent à 6'190'957 soit une augmentation de 5.0% par rapport au budget. Les recettes totales s'élèvent quant à elles à CHF 6'198'380 soit 5.1% de plus que les recettes budgétisées. Le résultat final présente ainsi un excédent de revenu de CHF 7'423.

Il convient de préciser que ce résultat ne contient pas d'affectations à des fonds tandis que même si les remboursements d'emprunts sont suspendus, les amortissements sont maintenus.

Résultat opérationnel

Le Résultat opérationnel est égal aux charges courantes moins les revenus courants. Les charges courantes correspondent aux charges totales moins les amortissements (rubrique 33), les attributions aux fonds de réserves (rubrique 38) et les charges internes (rubrique 39). Les revenus courants sont égaux aux revenus totaux moins les facturations internes (rubrique 49). Un chiffre positif permet à la Commune d'autofinancer une partie de ses investissements. A l'inverse, un chiffre négatif signifie que la Commune doit emprunter pour financer ses dépenses courantes.

<i>Comptes de fonctionnement</i>	Comptes 2016 CHF	Comptes 2015 CHF	Budget 2016 CHF
Total dépenses courantes	- 5'389'659	- 6'630'488	- 5'290'376
Total recettes courantes	5'856'089	6'670'260	5'594'050
Résultat opérationnel	466'430	39'772	303'674
Amortissements	- 499'553	- 402'745	- 301'620
Attributions fonds	0		
Prélèvements fonds	40'546	400	200
Excédent de revenus	7'423		2'254
Excédent de charges		- 362'573	

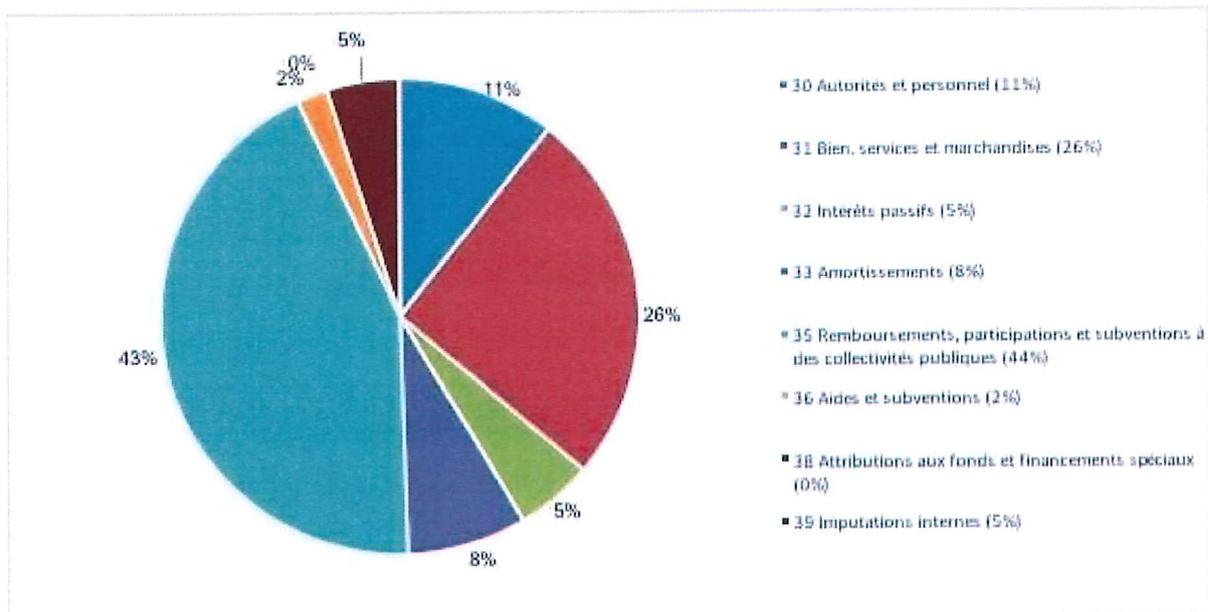
Le résultat opérationnel 2016 (ou marge d'autofinancement) s'améliore par rapport à celui de 2015 mais reste insuffisant pour garantir le remboursement complet des créances ouvertes auprès du canton. Dans ce contexte les efforts initiés en 2016 et prévus au budget 2017 doivent être maintenus et dans la mesure du possible renforcés.



BASSINS

Charges de fonctionnement

	C 2016	C 2015	Variations vs C 2015 (%)	B 2016
30 Autorités et personnel	660'618	720'864	-8%	556'500
31 Biens, services et marchandises	1'581'297	1'977'814	-20%	1'286'540
32 Intérêts passifs	325'143	378'879	-14%	345'770
33 Amortissements	499'553	402'745	24%	301'620
35 Remboursements, participations, subventions à des collectivités publiques	2'693'677	3'420'702	-21%	2'951'566
36 Aides et Subventions	128'925	122'350	5%	150'000
38 Attributions à fonds de réserve et financements spéciaux	0	9'880	-100%	0
39 Imputations internes	301'745	301'745	0%	301'745
	6'190'957	7'334'978	-16%	5'893'741



Le graphique fait clairement apparaître les trois composantes essentielles des coûts de la Commune, à savoir :

- Les Participations et subventions à des collectivités publiques, qui contiennent la péréquation intercommunale, la facture sociale, ainsi que des participations à des dépenses du Canton, en matière de transports publics notamment. Les participations de Bassins aux associations intercommunales scolaire (AISE), traitement des eaux usées (APEC) et le protection civile (ORPC) sont également intégrées à ce groupe.
- Le groupe Biens, services et marchandises, qui recense les dépenses commandées auprès de tiers ;
- Le groupe Autorités et personnel, qui contient l'ensemble des charges en lien direct avec les collaborateurs, soit notamment les salaires, les charges patronales et les frais de formation.



BASSINS

Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques

Les montants des charges cantonales issues de la « péréquation » représentent la moitié des charges de cette rubrique. Les comptes 2016 démontrent une surévaluation de ces dernières, notamment en ce qui concerne l'exercice 2015 et dont l'effet se fait ressentir sur les comptes 2016 avec un retour de CHF 217'024.

	Comptes 2016 CHF	Comptes 2015 CHF	Variation en %	Budget 2016
Péréquation	401'240	604'994	-33.7%	401'240
Contribution aide sociale	784'211	1'039'421	-24.6%	968'936
Réforme policière	168'950	178'211	-5.2%	169'000
TOTAL	1'354'401	1'822'626	-25.7%	1'539'176
Régulation péréquation (n-1)	-217'024	0	-%	0

Les autres participations et subventions aux collectivités publiques sont en baisse par rapport aux montants budgétés (AISE, SADEC et transports régionaux notamment) tandis que celles liées à l'APEC subissent une légère hausse.

Bien, services et marchandises

Les prestations de services commandées dans les différents dicastères sont inférieures de 21% par rapport aux comptes 2015 mais supérieures de 23% par rapport au budget 2016 (kCHF 1'581 vs kCHF 1'998 et kCHF 1'287 au budget 2016). La sous-budgétisation de certains postes n'ont pas été compensées par les mesures de contraintes des dépenses prévues dès le mois de mai 2016. Toutefois, il faut rappeler que ce poste fait appel à l'ensemble des prestations nécessaires pour le fonctionnement courant de la commune tel que UAPE, entretien dans les différents dicastères, déneigement, sécurité routière, etc. S'il est possible de limiter ces coûts il n'est pas possible de les comprimer sans mettre à mal le côté opérationnel de la commune.

Intérêts passifs

Les intérêts passifs payés par Bassins sur sa dette sont inférieurs aux prévisions budgétaires de CHF - 20'627 et sont également moins élevés que les intérêts payés en 2015 (CHF - 53'736). En effet, le renouvellement d'emprunts à des taux plus favorables fin 2015 déjà ont permis la nette amélioration de ce poste.

Compte	Intitulé	Montant initial	Taux	Echéance	Emprunt au 01.01.2016	Remboursements 2016	Solde au 31.12.2016
9221.00	CIP - Dunanche, réservoir Siaux et collect. Fontaines	380'000.00	2.40%	2033	380'000.00	-	380'000.00
9221.33	BCV - réfection route des Montagnes	217'500.00	2.05%	2024	210'000.00	-	210'000.00
9221.35	BCV - collecteur Montagnes Mouilles	540'000.00	1.85%	2022	520'000.00	-	520'000.00
9221.12	CIP - collecteur Sorbiers + citernes	148'800.00	3.00%	non bloqué	134'400.00	-	134'400.00
9221.13	CIP - investissements liés au budget	315'000.00	2.65%	2021	315'000.00	-	315'000.00
9221.15	BCV - La Bataille	420'000.00	4.15%	2018	280'000.00	-	280'000.00
9221.16	BCV - emprunt station pompage	500'000.00	0.90%	3 - 6 mois	500'000.00	-	500'000.00
9221.17	BCV - emprunts divers	1'547'000.00	1.00%	2023	1'524'000.00	-	1'524'000.00
9221.18	Caisse Epargne Nyon - chaufferie piscine	240'000.00	2.05%	2021	144'000.00	6'000.00	138'000.00
9221.23	Caisse Epargne Nyon - Télé Dôle et carrefour Croix	700'000.00	2.75%	2021	596'500.00	5'750.00	590'750.00
9221.20	Caisse Epargne Nyon - JDF II	600'000.00	2.35%	2018	510'000.00	5'000.00	505'000.00
9221.21	Caisse Epargne Nyon - JDF II	600'000.00	2.15%	2017	510'000.00	5'000.00	505'000.00
9221.22	Caisse Epargne Nyon - JDF II	610'000.00	2.50%	2019	520'000.00	5'000.00	515'000.00
9221.19	Caisse Epargne Nyon - stand + Pelaz	132'500.00	2.40%	2018	132'500.00	-	132'500.00
9221.10	BCV - collège JDF I	1'200'000.00	0.90%	2021	1'200'000.00	-	1'200'000.00
9221.20	BCV - collège JDF I	685'000.00	2.80%	2019	460'000.00	45'000.00	415'000.00
9221.14	BCV - collège JDF I	500'000.00	0.90%	3 - 6 mois	500'000.00	-	500'000.00
9221.24	BCV - Gény et Fontaines	335'000.00	1.70%	2022	222'500.00	7'500.00	215'000.00
9221.26	BCV - classe supplémentaire JDFII	490'000.00	1.55%	2022	445'000.00	-	445'000.00
9221.27	BCV - 1ère ATF conduite Cézille - Bassins	600'000.00	1.55%	2022	468'000.00	-	468'000.00
9221.28	BCV - 2ème ATF conduite Cézille-Bassins	600'000.00	1.10%	2018	600'000.00	-	600'000.00
9221.29	BCV - 3ème ATF conduite Cézille-Bassins	200'000.00	2.05%	2023	200'000.00	-	200'000.00
9221.30	BCV - 4ème ATF conduite + trottoir Croix	414'600.00	2.35%	2023	404'850.00	-	404'850.00
9221.31	BCV - 1ère étape travaux PGEE	531'000.00	2.10%	2023	495'600.00	8'850.00	486'750.00
9221.32	BCV - emprunt facture sociale	600'000.00	1.10%	2018	600'000.00	-	600'000.00
9221.34	CIP - 1ère partie salle de gymnastique	983'300.00	2.80%	2024	949'900.00	-	949'900.00
9221.36	CIP - 2ème partie salle de gymnastique	1'000'000.00	2.65%	2024	979'867.50	-	979'867.50
9221.37	BCV - c/c	500'000.00	1.10%	2018	500'000.00	-	500'000.00
9221.38	BCV - c/c	500'000.00	1.10%	2018	500'000.00	-	500'000.00
9221.40	BCV - cuisine couronne	130'000.00	1.40%	2024	125'000.00	-	125'000.00
9221.39	SUVA - 3ème partie salle de gymnastique	1'000'000.00	1.94%	2026	967'000.00	33'000.00	934'000.00
Total		17'434'700.00			15'937'117.50	131'850.00	15'805'267.50

A noter que la mesure de suspension des remboursements a permis de réaliser une économie de CHF 336'500 sur l'exercice 2016 (remboursement d'emprunt de CHF 131'850 au lieu de CHF 468'350).



BASSINS

Amortissements

Bien que les remboursements d'emprunts aient été gelés dans le cadre des mesures visant à rétablir le paiement des factures dues au canton, les montants sont maintenus selon les plans d'amortissements.

Pour 2016 ils se montent à CHF 499'553 pour un total de CHF 402'745 dans les comptes 2015. A noter que les amortissements 2016 comportent un amortissement extraordinaire de CHF 74'853 pour la nouvelle cuisine UAPE en lien direct avec une vente d'actions de Romande Energie ce qui donne un amortissement courant de CHF 424'700.

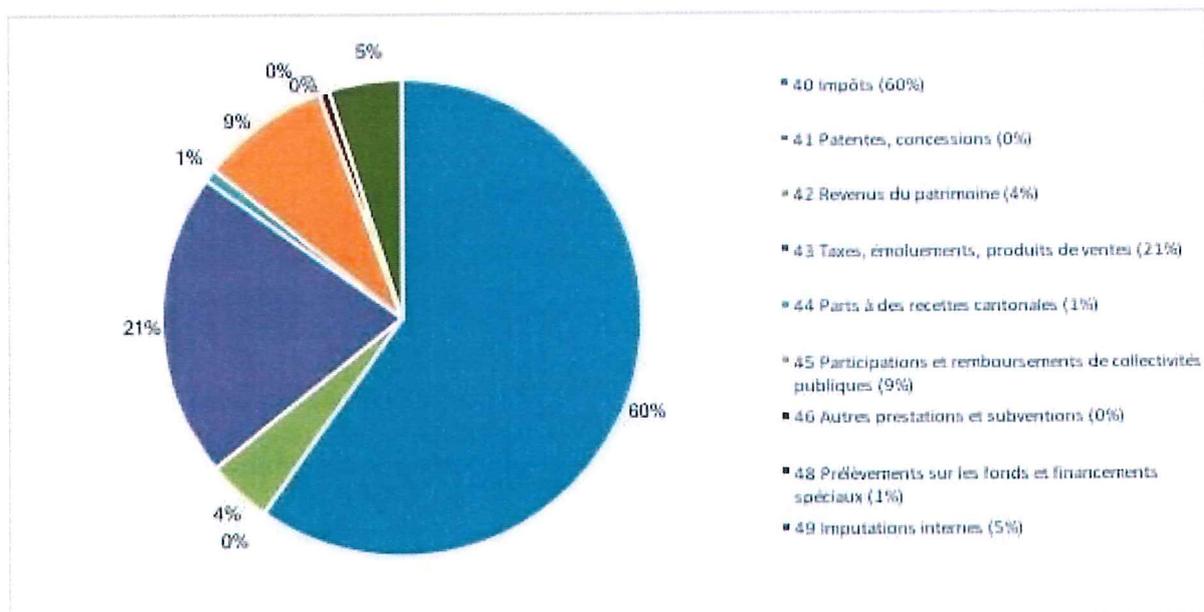
Comptes	Libellés	C 2016	B 2016	C 2015
32.331.6	Amortissement chaufferie	44'400.00	44'400.00	89'400.00
321.331.2	Amort. toiture Dunanche 2ème crédit	6'150.00	6'150.00	6'150.00
321.331.5	Amortissement citerne	8'450.00	8'450.00	8'450.00
35.331	Amortissement nouvelle classe JDF II	9'675.00	11'600.00	9'675.00
35.331.0	Amortissement crédit étude salle de gym	4'000.00	4'300.00	4'000.00
35.331.1	Amortissement transformation stand de tir	8'250.00	8'250.00	8'250.00
35.331.2	Amortissement réfection fontaines	4'944.10	4'900.00	0.00
35.331.3	Amortissement aménagement classe	7'600.00	7'600.00	7'600.00
35.331.5	Amortissement crédit étude collège	5'000.00	5'000.00	5'000.00
35.331.6	Amortissement cuisine UAPE	74'853.25		
43.331.2	Amort. équipement route des Montagnes	8'500.00	8'500.00	8'500.00
43.331.4	Amortissement îlot et trottoir Cézille	4'200.00	4'200.00	4'200.00
43.331.5	Amortissement réfection chemin Bataille	6'350.00	6'350.00	6'350.00
43.331.6	Amortissement réfection ch. Chaney-Dessous	6'500.00	6'500.00	6'500.00
43.331.7	Amortissement tapis rue du Pelaz	3'250.00	3'250.00	3'250.00
43.331.8	Amortissement carrefour de la Croix	3'200.00	3'200.00	3'200.00
43.331.9	Amortissement trottoir rue de la Croix	2'200.00	2'150.00	2'200.00
45.331.2	Amortissement contrôle d'accès déchetterie	2'900.00	2'900.00	2'900.00
46.331.0	Amortissement collecteur Ravière-Cardelay	9'500.00	9'500.00	9'500.00
46.331.1	Amortissement collecteur les Fontaines	3'700.00	3'700.00	3'700.00
46.331.2	Amortissement collecteur route des Montagnes	8'500.00	8'500.00	8'500.00
46.331.3	Amortissement collecteur siaux-sorbiers	4'300.00	4'300.00	0.00
46.331.4	Amortissement travaux le Gény	6'350.00	6'350.00	6'350.00
51.331	Amortissement école	133'370.00	66'370.00	133'370.00
81.331.1	Amortissement station pompage	13'900.00	13'900.00	13'900.00
81.331.2	Amortissement bouclage eau Raulan-Burtigny	5'000.00	5'000.00	5'000.00
81.331.3	Amortissement route des Montagnes	8'500.00	8'500.00	8'500.00
81.331.5	Amortissement Siaux-Sorbiers	4'300.00	4'300.00	4'800.00
81.331.6	Amortissement réfection réservoir des Siaux	8'300.00	8'300.00	8'300.00
81.331.7	Amortissement conduite Plattets - Trappe	13'200.00	13'200.00	13'200.00
81.331.8	Amortissement transfo réservoir Plattets	12'000.00	12'000.00	12'000.00
81.331.9	Amortissement Bassins - La Cézille	56'210.75		
82.331	Amortissements Cézille-Bassins (EP)	2'000.00		
	TOTAL	499'553.10	301'620.00	402'745.00



BASSINS

Revenus de fonctionnement

	C 2016	C 2015	Variations vs C 2015 (%)	B 2016
40 Impôts	3'706'388	3'621'576	2%	3'800'255
41 Patentes, concessions	0	9'700	-100%	0
42 Revenus du patrimoine	271'753	261'495	4%	219'666
43 Taxes, émoluments, produits de ventes	1'281'356	2'237'183	-43%	1'140'254
44 Parts à des recettes cantonales	54'970	114'195	-52%	80'000
45 Participations et remboursements de collectivités publiques	540'562	425'031	27%	323'875
46 Autres prestations et subventions	1'080	1'080	0%	30'000
48 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	40'546	400	10037%	200
49 Imputations internes	301'745	301'745	0%	301'745
	6'198'380	6'972'405	-11%	5'895'995



Le graphique ci-dessus met en exergue les deux éléments essentiels des revenus, à savoir les impôts (60%), ainsi que les taxes, émoluments et produits des ventes (21%). Même si le taux d'imposition a subi des adaptations à la hausse ces dernières années, force est de constater que la valeur du point d'impôt a tendance à diminuer ce qui a pour effet de maintenir la part des recettes due aux impôts.



BASSINS

Impôts

Impôts	Comptes 2016 CHF	Comptes 2015 CHF	Variation en %
Impôt sur le revenu	3'001'780	2'949'535	1.8%
Impôt sur la fortune	324'509	347'454	-6.6%
Impôt à la source	23'533	95'432	-75.3%
Impôt sur la dépense	10'517	60'727	-82.7%
Rétrocession impôt frontaliers	34'704	36'530	-5.0%
Total personnes physiques	3'395'043	3'489'679	-2.7%
Impôt bénéfice net	72'493	-42'409	270.9%
Impôt sur le capital	420	586	-28.3%
Impôt compl. immeubles	186	-330	156.3%
Total personnes morales	73'099	-42'153	273.4%
Impôt foncier	343'666	343'113	0.2%
Droits de mutation	128'623	80'816	59.2%
Successions et donations	6'362	15'344	-58.5%
Impôts sur chiens	9'945	9'000	10.5%
Impôts récupérés après défalcons	27'300	8'098	237.1%
Impôt sur gains immobilier	54'970	114'195	-51.9%
Autres recettes fiscales	570'866	570'566	0.1%
TOTAL	4'039'008	4'018'092	0.5%

On remarque que le montant de l'impôt total augmente légèrement par rapport à 2015.

Si l'on examine la structuration de cet impôt par année fiscale, on remarque que l'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune des personnes physiques (hors impôt à la source, impôt frontalier et impôt sur la dépense) de 2016 représente 91% du montant perçu. Le décalage de l'ordre de 9% avec les années antérieures semble acceptable compte tenu du recul de l'analyse à notre disposition.

Année fiscale	Total	2016	2015	2014	2013 et ant.
Revenu	2'901'383	2'659'168	255'857	-28'908	15'266
Fortune	324'509	289'143	18'618	5'102	11'646
Total	3'225'892	2'948'312	274'474	-23'805	26'912
En %	100%	91%	9%	-1%	1%

Note : par année fiscale ou année de taxation, il faut comprendre l'année où les revenus ont été réalisés par le contribuable. Il faut également préciser que le système fiscal veut que le contribuable paie des acomptes lors de l'année « n » puis, une fois son dossier taxé, un produit correspondant à la différence entre la facture finale (suite à la taxation) et les acomptes est constaté dans les comptes.

Prélèvements fonds

La dissolution d'une provision pour débiteurs douteux destinée à couvrir les éventuels impayés d'impôts a été réalisée sur demande du canton (CHF 40'216). A cette dissolution vient s'ajouter un montant de CHF 400 prélevé sur le fonds de réserve « prix Esplanade » destiné à deux élèves méritants identifiés par la Direction de l'école lors de leur dernière année de formation obligatoire.

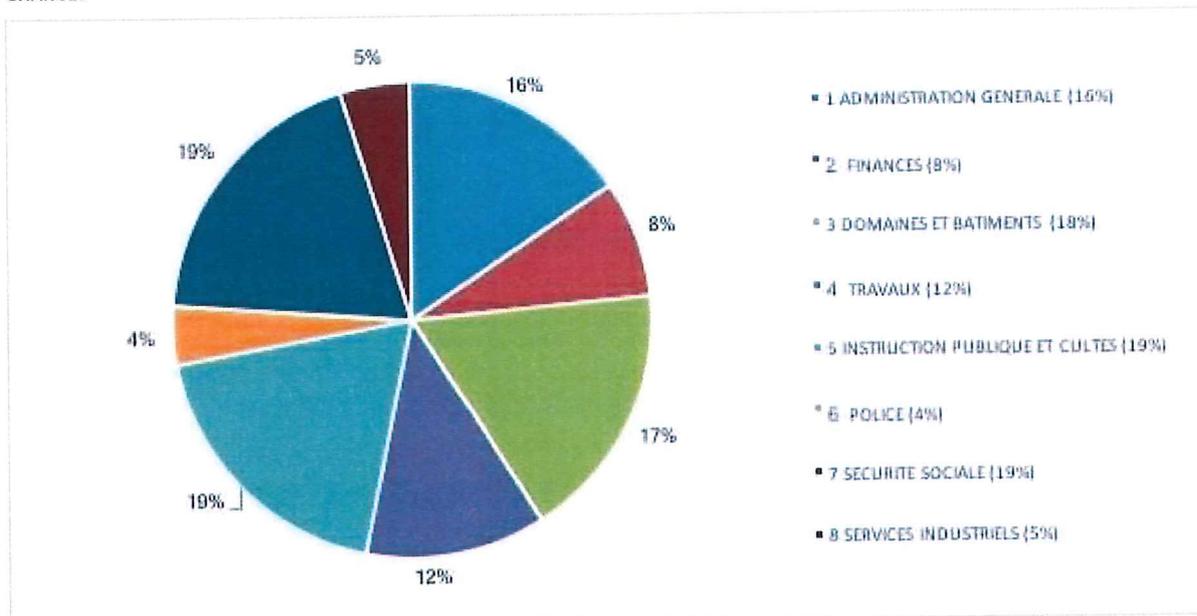


BASSINS

III. Commentaires

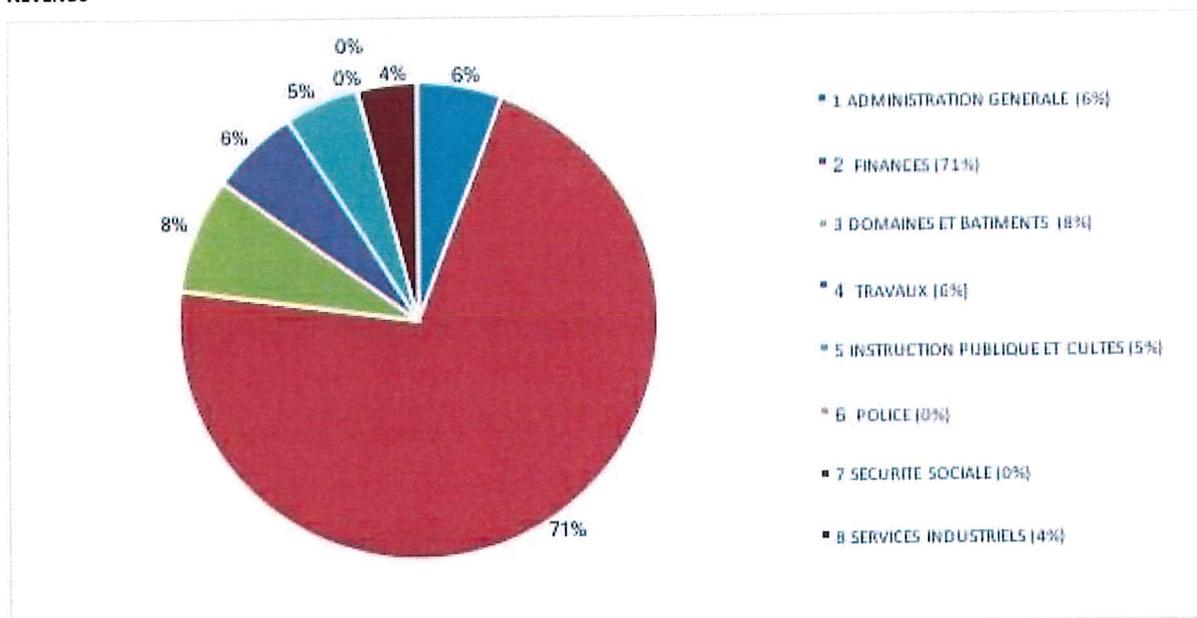
Les principaux éléments issus des différents dicastères sont exprimés dans les paragraphes qui suivent.

CHARGES



Les charges principales de la commune concernent l'instruction publique (écoles) ainsi que tous les aspects liés à la sécurité sociale (facture sociale et réseau d'accueil notamment). Suivent les Domaines et Bâtiments (bâtiments communaux et forêts) puis l'administration (personnel et participation aux transports régionaux).

REVENUS



La source majeure des revenus de la commune est issue des impôts. Les contributions des autres sources de revenus sont semblables. Seules les rubriques Sécurité Sociale et Police ne génèrent pas de rentrées.



BASSINS

Outre les commentaires par rubriques ci-après, il faut relever qu'un dépassement supérieur à CHF 30'000² a été nécessaire sur les postes budgétaires suivants :

	C 2016 (CHF)	B 2016 (CHF)	Ecarts (CHF)	C 2015 (CHF)	Commentaires
13.301 Salaires	401'524	343'000	58'524	421'746	Les mesures d'économies par le remplacement de collaborateurs plus jeunes n'ont pas pu se réaliser.
321.314 Entretien des chalets et pâturages	41'921	10'500	31'421	24'851	Des travaux de mises en conformité du chalet des Pralets ont été nécessaires (conduit de cheminée).
42.318 Honoraires divers Service de l'urbanisme	80'569	40'000	40'569	79'404	Honoraires établissement PGA : établissement et échanges multiples avec le canton.
51.331 Amortissement école	133'370	66'370	67'000	133'370	Hypothèse budgétaire non confirmée : reprise de l'entier des bâtiments par l'AISE (nouveau statuts) dès la rentrée de septembre 2016. A mettre en relation avec le budget du compte 51.352.0 Participation communale groupement scolaire.

1. Administration générale

Si les revenus sont, à la marge, en lien avec les montants budgétés notamment par les variations difficilement maîtrisables des permis de construire, habiter et utiliser (KCHF +7), les charges se situent quant à elle à mi-chemin entre le budget 2016 et les comptes 2015. Cet ajustement est lié à deux éléments : le premier concerne les charges salariales qui sont en baisse par rapport aux comptes de 2015 et sont liées à la suppression d'un poste d'employé communal. Dorénavant, ces charges correspondent aux postes d'une boursière communale, de 2 secrétaires communales à temps partiel (35% et 40%) et de 3 employés communaux.

Le budget prévoyait des mesures d'économie supplémentaires qui n'ont pas pu se réaliser. On note aussi l'augmentation des charges patronales.

Note : Les revenus (rubrique 13) correspondent à une écriture purement comptable servant à répartir les salaires sur les différents dicastères et n'ont aucune influence sur le résultat global.

Le deuxième élément concerne également un objectif de réduction lié aux transports régionaux budgété en totalité sur 2016 mais dont l'effet ne sera que partiel. Il s'agit de la suppression de la ligne de bus Plattets – Gare de Bassins qui est désormais assurée sur appel par le bus scolaire communal.

2. Finances

Les rentrées fiscales (impôts) faisant l'objet d'une analyse séparée dans les paragraphes précédents, il n'y a pas lieu de faire de remarques complémentaires. Néanmoins, il faut relever que les informations données lors des comptes 2015 se sont confirmées : les acomptes de péréquation (et de facture sociale) ont été surévalués ce qui a entraîné un retour cantonal de CHF 217'024 (compte 22.451) suite à la commission paritaire (COPAR) qui s'est réunie début juillet 2016. Le montant 2016 de la péréquation correspond au montant évalué par le canton dans le cadre du processus budgétaire. Ici encore la commune s'attend à une correction qui interviendra courant 2017 dont le montant a d'ores et déjà été porté au budget 2017. Est également comptabilisé dans cette rubrique un revenu extraordinaire lié à la vente d'actions Romande Energie en vue de financer les imprévus découverts lors de la création des travaux de la cuisine UAPE (toiture et ventilation notamment).

² conformément au préavis 11/16, la compétence Municipale accordée par le conseil communal est de CHF 30'000 par ligne et par année avec une annonce au conseil lors de chaque utilisation de cette limite.



32. Forêts et Alpages

Les charges d'entretien et de gestion des forêts et pâturages boisés sont comptabilisés dans le compte 32.318.03 pour un montant total de CHF 113'136.50. La part dévolue à l'entretien des forêts est fixée par convention annexée au bail forestier à CHF/an 32'930, sur une période de 10 ans, ce qui correspond au solde de charges issues de l'entretien des forêts. Le solde du montant de CHF 80'206.50 est la part de la commune pour la charge du garde forestier, ce pour 1'335 heures de travail réalisées pour l'ensemble des tâches et responsabilités confiées à M. Annen par la Municipalité.

Au compte 32.318.10 on constate une augmentation des charges pour la fourniture d'énergie. Celle-ci est contrebalancée au compte 34.435.5 dans la vente, les conditions climatiques plutôt froides ont augmenté la consommation d'énergie

Au compte 32.318.0, vous trouvez le solde des travaux en cours avant le passage au bail à ferme, soit les décomptes de chantier réalisés avant le 31.12.2015.

A noter qu'au compte 32.422.1, le bon fonctionnement du groupement forestier permet à la commune de bénéficier d'un retour de CHF 12'229 tant sur les travaux réalisés par l'équipe forestière que sur la fourniture de bois pour la production d'énergie à l'échelle régionale.

Au compte 32.435, vous trouvez le solde des ventes de bois avant le passage au bail forestier. Il s'agit des ventes de bois provenant des invendus au 31.12.2015.

35. Bâtiments communaux

Les charges de cette rubrique démontrent un accroissement notable sur les frais de nettoyage de la nouvelle salle polyvalente par une entreprise externe (CHF 19'332.00 compte 35.313.1). Force est de constater que les locations de la nouvelle salle polyvalente engendrent des frais non négligeables de nettoyage afin de garantir au sol sportif souple un état durable dans le temps. S'il est difficile de juger le comportement et l'utilisation de ce nouvel ouvrage communal, la Municipalité devra prendre des mesures, tel que l'ajustement des tarifs de location, si ce poste devait perdurer à un tel niveau dans le temps. A ce constat vient également s'ajouter un amortissement extraordinaire (CHF 74'853.25 compte 35.331.6) de la nouvelle cuisine UAPE en lien un pour un avec les ventes d'actions de Romande Energie.

Du côté des revenus il faut signaler que conformément au contrat de droit administratif signé entre la commune de Bassins et le SDIS (Service D'Incendie et de Secours) La Serine, la commune de Bassins perçoit un revenu lié à la location du local « pompier » fixé à 120.-/m2 par année. Le montant correspondant de CHF 34'440.00 affecté au poste 35.427.0 correspond au montant de location 2016 cumulé à un rattrapage d'années antérieures.

42. Service de l'urbanisme

Les travaux du Plan Général d'Affectation (PGA) avec des échanges soutenus avec la commission ainsi que le canton ont sollicité intensément le bureau d'urbanistes mandaté par la commune.

43. Routes

La plus grande économie par rapport aux comptes 2015 est certainement celle du déneigement (43.314.0) et bien que supérieur au montant budgété. En effet ce montant en baisse de kCHF - 48 est à mettre en lien avec la fin de l'hiver 2015/2016 et le début de l'hiver 2016/2017 pour lequel la mesure des horaires de nuit est entrée en fonction (un demi hiver d'effet). Pour le solde, le resserrement des différentes dépenses a contribué au bon résultat de l'exercice 2016.

45. Déchetterie

Avec un solde déficitaire de CHF 19'003, les comptes de la déchetterie sont en ligne avec le budget. Ce déficit correspond aux charges dites de voirie (poubelles communales, déchets isolés) et aux déchets qui ne sont pas à la charge de la commune (DSM, huiles, déchets carnés). Ces charges sont couvertes par le ménage communal conformément à ce qui est autorisé.

Après plusieurs années pour la mise en place du modèle financier, l'exercice 2016 présente des comptes de déchetterie conformes aux dispositions légales supérieures qui imposent que les charges et les revenus du compte de la déchetterie soient équilibrés (à l'exception des déchets mentionnés précédemment) et que les taxes incitatives couvrent au moins 40% des charges (LGD, art. 30). La mise en œuvre du nouveau règlement et l'extension de la facturation des déchets au poids ont permis d'atteindre cet objectif.

L'exercice 2016 a permis aussi de solder partiellement à hauteur de 40'000.- (45.365) la dette de 100'000.- contractée en 2013 (inscrite au poste 9180 du bilan). Ce rattrapage fait partie des exigences formulées par la fiduciaire BDO dans son rapport 2015.



BASSINS

Si l'on omet ce rattrapage, les charges courantes de la déchetterie sont en baisse de 39'444 par rapport aux comptes 2015. Ceci est lié aux différentes mesures mises en place courant 2016, principalement : le changement du système de compost ménager et la renégociation de la location du compacteur.

Du point de vue de sa structure, les comptes 2016 présentent une décomposition plus fine par type de déchet. Ceci dans le but d'améliorer le suivi et la transparence.

Le recours de certains habitants face à la taxe spéciale servant à couvrir les charges de la déchetterie en 2014 et en 2015 restent l'élément dont l'issue incertaine pourrait engendrer des charges exceptionnelles et difficiles à anticiper. L'affaire est en cours à la CDAP.

Pour ce qui est de 2016, la commission n'a enregistré que 3 recours. Les efforts de communication entrepris ont permis de régulariser la situation.

46. Eaux Claires et Eaux Usées

Si les charges sont dans l'ensemble maîtrisées et similaires au budget 2016, les taxes encaissées ne sont pas suffisantes pour couvrir les dépenses (rubrique dite fermée).

51. Scolaire

Les charges scolaires (rubrique 51 pour le primaire et 52 pour le secondaire) bien qu'inférieures à celles budgétées (l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade (AISE) a l'habitude de présenter une surbudgétisation) représentent une part importante des charges communales (19%). L'ensemble de ces charges dépend directement des actions prises par le comité de direction de l'association avec l'aval du conseil intercommunal. A titre d'information, la commune possède trois voix lors des votations du conseil intercommunal : deux sont représentées par la Municipalité et une par un membre du conseil communal. Les enjeux financiers futurs étant important, la Municipalité considère la solidarité communale comme un sujet clé de cette législature. A noter que l'écart entre les charges primaires et secondaires vient de la requalification de la notion de primaire (s'étendant désormais de la 1P jusqu'à la 8P).

65. SDIS (Service D'Incendie et de Secours)

La participation au SDIS (65.315) émane du décompte final du groupement qui est inférieur au budget. Conformément au règlement, le SDIS est financé avec 1.5 point d'impôt affecté avec une affectation au fonds SDIS si le montant est inférieur (réserve pour les années futures). Cette opération n'étant pas prévue dans le budget 2016 elle ne figure pas dans les comptes 2016.

71. Social

Les montants comptabilisés sont en lien avec les informations remises par le canton (acomptes 2016) ainsi que par les organismes régionaux dont la commune fait partie.

72. Réseau d'Accueil de Bassins (RAB)

Le résultat du RAB indique un excédent de charge de CHF 157'590 par rapport au budget 2016. Même si des mesures ont été prises durant l'été 2016 afin de diminuer l'impact de ce poste, il faut relever que le résultat 2016 inclut également la reprise d'une subvention FAJE de kCHF 90 passée dans les comptes 2015 que nous n'avons pas reçue. En effet, compte tenu du recours de la commune ouvert auprès de la CDAP concernant la reconnaissance de notre réseau, il a paru plus judicieux à la Municipalité d'appliquer le principe de prudence. Sans tenir compte de ce point, l'écart par rapport au budget serait de CHF 67'590. Pour mémoire, les mesures prises durant l'été et ayant un effet partiel sur les comptes 2016 sont :

- a. Licenciement d'une personne en cuisine ;
- b. Licenciement d'une assistante socio-éducative
- c. Revue des conditions de travail de l'ensemble du personnel de l'UAPE (diminution des temps de travail de tout le personnel UAPE) ;
- d. Passage des AMF à des contrats horaires (paiement par enfant et à l'heure) ;
- e. Revue des tarifs afin de s'aligner sur ceux pratiqués dans d'autres réseaux.



BASSINS

81. Services Industriels

Le nouveau règlement de la distribution de l'eau ayant été accepté le 5 juillet dernier, le compte de la rubrique Eau Sous Pression (ESP) n'est toutefois pas équilibré. En effet, la hausse des taxes perçues (81.435) validées par M. Prix ne couvrant que 4 mois sur 2016, le respect du principe de la rubrique « fermée » n'est pas atteint compte tenu des dépenses constatées. Ceci est lié à l'entretien du réseau notamment pour la fuite constatée à la rue du Pelaz ainsi qu'aux travaux en zones de protection des sources destinés à la zone des Bretonnières ayant fait l'objet d'une demande de clarification par le canton.

Le Conseil ayant accepté la vente d'actions de Romande Energie, le montant des dividendes comptabilisé (82.425) est en lien avec les actions restantes au 31.12.2016.

Les autres dépenses n'apportent pas de commentaires particuliers à l'exception du poste « 82.314 Entretien éclairage public » qui est conforme au comptes 2015 mais supérieur au budget 2016. En effet, lors de l'établissement du budget 2016 la suppression de la location de l'éclairage de fêtes avait été pris en compte. La Municipalité étant revenue sur cette mesure, l'écart est en lien avec l'infirmité de l'hypothèse budgétaire.

IV. Etat des investissements

Toujours en lien avec la situation financière de la commune, la Municipalité n'a pas lancé de nouveaux investissements en 2016. Seuls les préavis précédemment validés par le conseil communal ont été continués en 2016. Le paragraphe suivant recense les préavis encore ouverts et ceux clôturés au 31 décembre 2016. Néanmoins, les investissements à terminer avant la nouvelle législature ayant subis quelques dépassements, une utilisation des liquidités communales a été faite en lieu et place de recourir à de l'emprunt.

Préavis ouverts

Les préavis encore ouverts au 31 décembre 2016 ne faisant pas encore l'objet d'un amortissement sont :

- Préavis 01/14 – renaturation du ruisseau des Plattets – CHF 340'000 dont CHF 37'500 à charge de la commune.
Préavis démarré avec des dépenses limitées au bureau du géomètre (exercice 2014) en lien avec la préparation des travaux et la levée des oppositions intervenue fin 2016. La durée de levée des oppositions ayant duré 2 ans, une réévaluation des montants prévus sera réalisée avant le démarrage à proprement parler des travaux.
- Préavis 05/14 – nouvelle cuisine
La nouvelle cuisine est opérationnelle avec une remise des dernières factures durant le 1^{er} semestre 2016. La clôture du préavis matérialisé par les premières lignes d'amortissement se fera pour les comptes de l'exercice 2017 excepté l'amortissement extraordinaire de CHF 74'853.25 réalisé en 2016. Un dépassement de ce préavis est constaté : il fait l'objet d'un préavis complémentaire auprès du conseil communal.
- Préavis 08/2013 – salle polyvalente
La nouvelle salle polyvalente a été inaugurée officiellement en octobre 2015 avec une remise des dernières factures durant le 1^{er} semestre 2016. La clôture du préavis matérialisé par les premières lignes d'amortissement se fera pour les comptes de l'exercice 2017. Un dépassement de ce préavis est constaté : il fait l'objet d'un préavis complémentaire auprès du conseil communal.
- Préavis 05/13 – PGEE
Le crédit étant totalement utilisé, les travaux seront arrêtés en l'état sans péjorer aux objectifs initiaux. La clôture du préavis matérialisé par les premières lignes d'amortissement se fera pour les comptes de l'exercice 2017. Un dépassement de ce préavis est constaté : il fait l'objet d'un préavis complémentaire auprès du conseil communal.



BASSINS

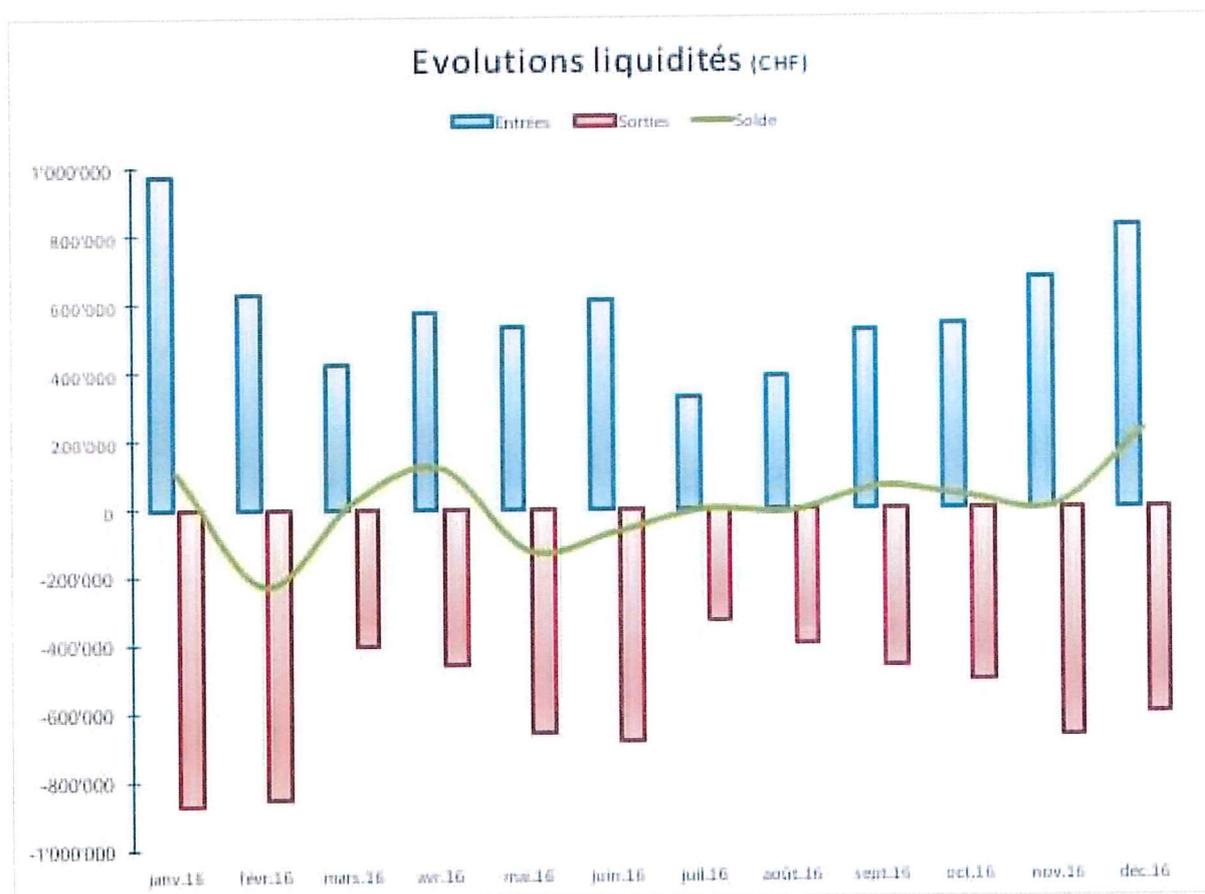
Préavis clôturés

Le préavis 04/12 concernant le remplacement de la conduite d'Eau Sous Pression entre Bassins et La Cézille a été clôturé pour l'exercice 2016. Un dépassement de ce préavis est constaté : il fait l'objet d'un préavis complémentaire auprès du conseil communal.

V. Etat des liquidités

Les dépenses engagées durant le 1^{er} semestre 2016 pour clôturer les différents chantiers ouverts (préavis), ont fortement influencé les disponibilités de liquidités. Même si les fournisseurs ont été payés, des délais parfois importants ont été nécessaires afin de régulariser les factures des associations intercommunales. Néanmoins, tous ces postes sont désormais régularisés, seules une partie des factures cantonales sont restées ouvertes au 31 décembre 2016. Ainsi, à la clôture des comptes, le solde ouvert de la commune auprès du canton se montait à kCHF 2'024. Toutefois, il faut relever que ce montant est passé à kCHF 1'156 au 04 avril 2017 tandis que les acomptes 2017 ont été payés. A noter que des efforts de planification de trésorerie seront réalisés courant 2017 afin de mieux piloter cet aspect des finances communales.

Le graphique ci-dessous montre les mouvements mensuels des liquidités de notre compte postal :





BASSINS

VI. Conclusion

L'année 2016 a mis en exergue la fin des investissements conséquents que la commune a initiée pour le bien de sa population. Si les comptes 2016 retrouvent un résultat équilibré, il est nécessaire de continuer les opérations d'assainissements. En effet, la reprise du remboursement de la dette doit reprendre au plus vite afin d'alléger les charges fixes en prévision des changements à venir (reconstitution du fonds cantonal des abris de Protection Civil, péréquation, régionalisation des STEP d'épuration, etc.) permettant à terme à la commune de couvrir ses charges courantes par ses revenus courants.

En fonction des explications données par la Municipalité, il est demandé au conseil communal de Bassins :

- Vu** le préavis municipal n° 04/17 du 29 mai 2017 concernant les comptes communaux 2016 du 8 mai 2017,
- Où** les conclusions du rapport de la Commission de gestion,
- Considérant** que cet objet figure à l'ordre du jour,
- d'approuver** les comptes de l'exercice 2016 ;
- de porter** l'excédent de revenu de CHF 7'422.90 en augmentation du compte 9290- capital

Au nom de la Municipalité de Bassins

Le Syndic :

la Secrétaire :

D. Lohri



M. Nbirot

Annexe(s) :

Comptes détaillés (compte par compte).